

Congrès

ACCIDENTS DU TRAVAIL: AGIR POUR LEUR PRÉVENTION

Compte rendu de la journée technique organisée par l'INRS le 2 décembre 2025.

Consacrée à la prévention des accidents du travail (AT), cette journée technique a permis de partager des connaissances actualisées et des outils, pour renforcer l'efficacité des démarches de prévention et d'analyse des AT. Différents intervenants ont présenté les principaux enjeux, le cadre réglementaire, les acteurs impliqués, quelques outils disponibles, des retours d'expérience, des focus sur des thèmes clés concernant le sujet, et des résultats d'études.

OCCUPATIONAL ACCIDENTS: TAKING ACTION TO PREVENT THEM –

Focused on the prevention of occupational accidents, this technical day provided an opportunity to share up-to-date knowledge and tools aimed at strengthening the effectiveness of approaches to analysing and preventing occupational accidents. Various speakers presented the issues at stake, the regulatory framework, the stakeholders involved, some tools, feedback from experience, focus on key topics, as well as study results.

JULIE
DRÉANO
INRS,
département
Sciences
appliquées
au travail
et aux
organisations

Introduction de la journée

Avec en moyenne 600 000 accidents du travail par an, dont environ 750 mortels, la sinistralité liée au travail demeure encore trop élevée en France. Face à une diminution lente et faible de leur nombre ces quinze dernières années, prévenir les AT en agissant sur la prévention des risques professionnels apparaît comme un enjeu majeur pour l'ensemble des acteurs de la santé et de la sécurité au travail. Les entreprises françaises doivent mettre en place des organisations du travail et des mesures techniques permettant de limiter leur sinistralité et de mieux prévenir les risques auxquels sont exposés les travailleurs.

Comment redynamiser les stratégies d'analyse et de prévention des AT? C'est la question à laquelle s'est proposé de répondre la journée technique organisée par l'INRS. Diffusée en direct et uniquement sur Internet, cette journée a réuni en simultané 1 876 participants désireux de s'informer et de s'investir dans la prévention des AT. Les treize présentations, réparties en quatre temps intégrant des moments d'échanges, sont disponibles sur le site Internet de l'INRS [1].



© Gaël Kerbaol / INRS / 2025

Réduisons de 50% par an le nombre d'accidents du travail



© Fabrice Dimier pour l'INRS / 2016

Session 1 : Contexte des accidents du travail

Introduction générale

Anne-Sophie Valladeau (INRS) a ouvert la journée technique en rappelant qu'analyser un accident du travail, c'est identifier les causes de sa survenue pour les supprimer, afin d'éviter un nouvel accident et ses nombreuses conséquences à la fois humaines, sociales, financières et juridiques. Analyser, c'est prendre le temps de se questionner, de réfléchir, de tirer des enseignements, pour agir en conséquence, en particulier par la mise en place d'un plan d'actions correctives et la mise à jour de son évaluation des risques et du document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) associé.

Pierre Fel (DRP) a poursuivi en présentant l'évolution de la sinistralité en France. Si la tendance sur le long terme est à une décroissance, le nombre des AT demeure bien trop élevé. En matière de causalité, la manutention manuelle est la première cause d'AT, et les chutes représentent la première cause d'incapacité permanente, ainsi que l'une des

principales causes de décès. La branche Accidents du travail – maladies professionnelles (AT-MP) de la Sécurité sociale est actuellement fortement mobilisée sur le sujet des AT mortels, ainsi que sur celui des AT graves et fréquents.

Accident et prévention : enjeux pour les entreprises

Nicolas Bachellerie (Fare Propreté) a illustré les enjeux de la prévention des AT dans le secteur de la propreté. Dans ce secteur, leur fréquence diminue mais la durée moyenne de l'arrêt de travail dépasse néanmoins les cent jours. Les enjeux humains (douleurs, diminution des capacités physiques, invalidité...) et financiers sont donc importants (impact sur le taux de cotisation AT-MP, perte de production, charge administrative, absentéisme...). Mais, au-delà, il existe également un enjeu d'attractivité et de fidélisation des travailleurs, dans un secteur où la main-d'œuvre est plus âgée que la moyenne et où le turnover est élevé. La prévention devient alors un enjeu de performance globale et un atout stratégique.

Prévention des AT: que prévoit la réglementation ?

Jennifer Shettle (INRS) a présenté le cadre juridique, en rappelant la définition légale de l'AT, ainsi que l'obligation pour l'employeur d'assurer la sécurité et de protéger la santé physique et mentale des travailleurs (article L. 4121-1 du Code du travail). Ont également été évoquées l'obligation de mettre en place des mesures de prévention sur la base des principes généraux de prévention, au regard des résultats de l'évaluation des risques et du DUERP, ainsi que celle d'appliquer à chaque risque les dispositions particulières prévues par la réglementation. Enfin, en cas de manquement, la responsabilité civile ou pénale de l'employeur peut être engagée, notamment en cas de faute inexcusable.

Session 2 : L'acteur « préventeur » : son rôle

Préventeur d'entreprise: pratiques d'analyse des AT

Julie Dréano (INRS) a présenté les résultats d'une étude portant sur les pratiques d'analyse d'AT par les préventeurs d'entreprise, acteurs clé de la démarche d'analyse au sein des établissements. Au moyen d'une approche à la fois quantitative (1748 répondants à un questionnaire) et qualitative (14 préventeurs interviewés dans trois secteurs d'activité), les pratiques des préventeurs ont pu être analysées. Il en ressort que certaines pratiques peuvent limiter les effets de la démarche d'analyse d'AT: analyse en groupe non systématique, usage limité des outils d'analyse, peu de lien avec le DUERP... Il est ainsi nécessaire d'outiller davantage les préventeurs d'entreprise (formations, guides méthodologiques...), tout en tenant compte des moyens dont ils disposent et du contexte socio-technique au sein duquel ils évoluent.

Préventeur de Carsat: actions d'accompagnement des entreprises pour prévenir les risques professionnels

Béatrice Guillon (Carsat de Bourgogne-Franche-Comté) a rappelé les quatre missions de prévention des Carsat: accompagner les entreprises dans la mise en place d'un système de management de la sécurité; mener une enquête sur les AT graves et mortels et les accidents de trajet mortels; inciter les entreprises à mettre en œuvre des mesures de prévention efficaces et pérennes; former et informer les entreprises. L'accompagnement des entreprises se fait selon deux axes: la mise en place d'un socle organisationnel de prévention et la « maîtrise » d'un risque identifié en lien avec la sinistralité de l'entreprise. Les préventeurs de Carsat (contrôleurs de sécurité et ingénieurs-conseils) sont des acteurs ressources pour les entreprises et disposent de différents outils pour mener à bien leur mission de prévention et de conseil.

Préventeur de SPST: rôle et pratiques dans la prévention des AT

Audrey Serieys (SPST Prévention santé travail Vendée-Littoral) a présenté le rôle d'un service de prévention et de santé au travail interentreprise (SPSTI) en matière de prévention des AT. L'accompagnement se fait principalement avant l'AT au moyen de la réalisation de la fiche d'entreprise ou de l'accompagnement sur l'évaluation des risques et l'établissement du DUERP. Mais le préventeur de SPSTI (en général, un IPRP) peut également intervenir après un AT, principalement pour les PME qui peuvent solliciter l'équipe pluridisciplinaire (médecins du travail, infirmiers, préventeurs, ergonomes, psychologues...) pour un accompagnement sur la construction de « l'arbre des causes », un réaménagement de poste, ou encore un maintien dans l'emploi de la victime.

Session 3 : Outils d'analyse des accidents du travail

L'analyse des AT dans une perspective de prévention

Karen Rossignol (INRS) a présenté les différents contextes d'analyse des AT: enquêtes menées par des comités sociaux et économiques (CSE), analyses faites par des préventeurs d'entreprise ou des préventeurs externes (SPST, Carsat...). Autour d'un exemple, différentes étapes de la démarche d'analyse d'un AT ont été explicitées. Un rappel a été fait sur la place et l'importance de l'analyse des AT dans la démarche globale de prévention.

« Arbre des causes » : identifier les causes d'un AT et orienter les décisions en prévention

Nicolas Mihoubi (Orange France) a présenté un retour d'expérience sur l'utilisation de la méthode de l'arbre des causes pour l'analyse des AT. Il a insisté sur la nécessité de mobiliser cette méthode en groupe, de mettre à jour le DUERP suite à l'analyse, et de suivre la mise en œuvre des actions retenues. Des freins, comme le manque de disponibilité des acteurs, les difficultés à évaluer les actions, le temps imparti à la démarche..., ont été identifiés; ainsi que des bénéfices, comme l'implication des managers, les actions sur des causes à différents niveaux, le même niveau d'information de l'ensemble des acteurs de l'entreprise..., associés à l'usage de la méthode de l'arbre des causes.

« Agir suite à un AT » : analyser l'AT pour agir en prévention

Olivier Le Berre (INRS) a présenté l'outil développé par l'INRS « Agir suite à un accident du travail ». Cet outil est destiné aux entreprises de moins de 50 salariés, afin de les aider à réaliser une analyse d'accident et à choisir des actions correctives adaptées. Simple d'utilisation et basé sur des questions



organisées en cinq catégories, il permet d'identifier des causes de l'accident et de formaliser un plan d'actions correctives pour des utilisateurs peu familiarisés avec la prévention des risques professionnels.

« TutoPrév' » : repérer les situations accidentogènes pour les prévenir

Anne-Sophie Valladeau (INRS) a présenté l'outil « TutoPrév' », mis en place par l'INRS et le réseau Assurance maladie – Risques professionnels. Cet outil permet aux nouveaux embauchés en entreprise d'observer une situation de travail, de repérer les dangers et les risques qui y sont associés, et de proposer des actions de prévention adaptées. Trois formats ont été développés (TutoPrév' Accueil, TutoPrév' Interactif et TutoPrév' Pédagogie), à destination de 14 secteurs d'activité.

Session 4 : Focus : presque accidents, malaises, risques psychosociaux

Remontée des presque accidents : pour quelle finalité ? comment ?

Théo Agaud (Société des carrières de Flacé, Socafil) a rappelé l'importance de s'intéresser aux « presque accidents », qui permettent d'avoir une vision réelle du terrain, d'anticiper de potentiels futurs accidents, de favoriser l'implication des travailleurs et ainsi, de renforcer la culture de prévention. Un retour d'expérience sur la méthodologie, en cinq étapes, déployée dans son entreprise, sur l'outil de remontée mis en place, ainsi que sur les freins et les pièges à éviter, a été présenté.

Malaises mortels : état des lieux

Anne Delépine (INRS) a rappelé que plus de la moitié des AT mortels sont des malaises sans cause externe identifiée. La base de données Epicea regroupe des AT mortels, graves ou plus particulièrement intéressants pour la prévention, décrits chacun au moyen de variables et d'un récit anonymisé. Une analyse qualitative de 143 AT correspondant à des malaises mortels survenus entre 2012 et 2022 a permis de mieux comprendre leurs causes et de proposer des axes de prévention [2].

POUR EN SAVOIR +

- VALLADEAU A.-S. ET AL. – Dossier : Accidents du travail : mieux les connaître pour les prévenir. *Hygiène & sécurité du travail*, 2025, DO 48, pp. 18-61. Accessible sur : <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=DO%2048>

Coexpositions aux facteurs de risque physiques et psychosociaux et survenue d'AT

Ève Bourgkard (INRS) a présenté les résultats d'une étude qui s'est appuyée sur les enquêtes « Conditions de travail » de la Dares [3]. Il en ressort que le fait d'être soumis conjointement à une forte exposition aux facteurs de risque physiques et à une forte exposition aux facteurs de risque psychosociaux peut augmenter le risque de survenue d'AT, par rapport à une forte exposition à une seule de ces deux catégories de facteurs de risque. Ce résultat montre qu'il est important de ne pas considérer uniquement les facteurs de risque physiques pour analyser la survenue d'AT, mais également de prendre en compte les facteurs de risque psychosociaux.

Synthèse et conclusion

Séverine Brunet (INRS) a conclu en reprenant les messages importants de chacune des présentations de cette journée. Les AT demeurent trop nombreux en France, mais les entreprises peuvent être accompagnées pour lutter contre les accidents grâce à un réseau d'acteurs en santé et sécurité au travail (Carsat, SPST, préventeurs d'entreprise, CSE...). Par ailleurs, des outils d'analyse, simples ou plus complexes, destinés à comprendre l'accident pour éviter qu'il se reproduise ou que d'autres surviennent, existent et peuvent être utilisés.

Il ne s'agit pas seulement de comptabiliser les AT, de les caractériser, ou de les analyser ; il s'agit avant tout de les prévenir. La question à traiter par les entreprises est donc celle de la prévention des risques professionnels. Cette journée technique a montré qu'il est possible d'agir pour prévenir les accidents du travail. ●

BIBLIOGRAPHIE

- [1] INRS – Présentations et rediffusions de la journée technique Accidents du travail : agir pour leur prévention. Décembre 2025. Accessible sur : <https://www.inrs.fr/footer/actes-evenements/journee-technique-accident-travail.html>
- [2] HACHE P., PECLLET S., TISSOT C. – Malaises mortels au travail : apports de la base EPICEA. *Références en santé au travail*, 2024, 180, TF 321, pp. 41-54. Accessible sur : <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=TF%20321>
- [3] COLIN R., BOINI S. – Multiexposition et survenue d'accidents du travail parmi des salariés issus de quatre groupes d'activités professionnelles. In : TRONTIN C. ET AL. – Dossier – Prévention et performance des entreprises : quels liens ? *Hygiène & sécurité du travail*, 2025, 278, DO 47, pp. 24-31. Accessible sur : <https://www.inrs.fr/media.html?refINRS=DO%2047>